

Le Yacht : journal de la navigation de plaisance

I. Le Yacht : journal de la navigation de plaisance. 1923-06-09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

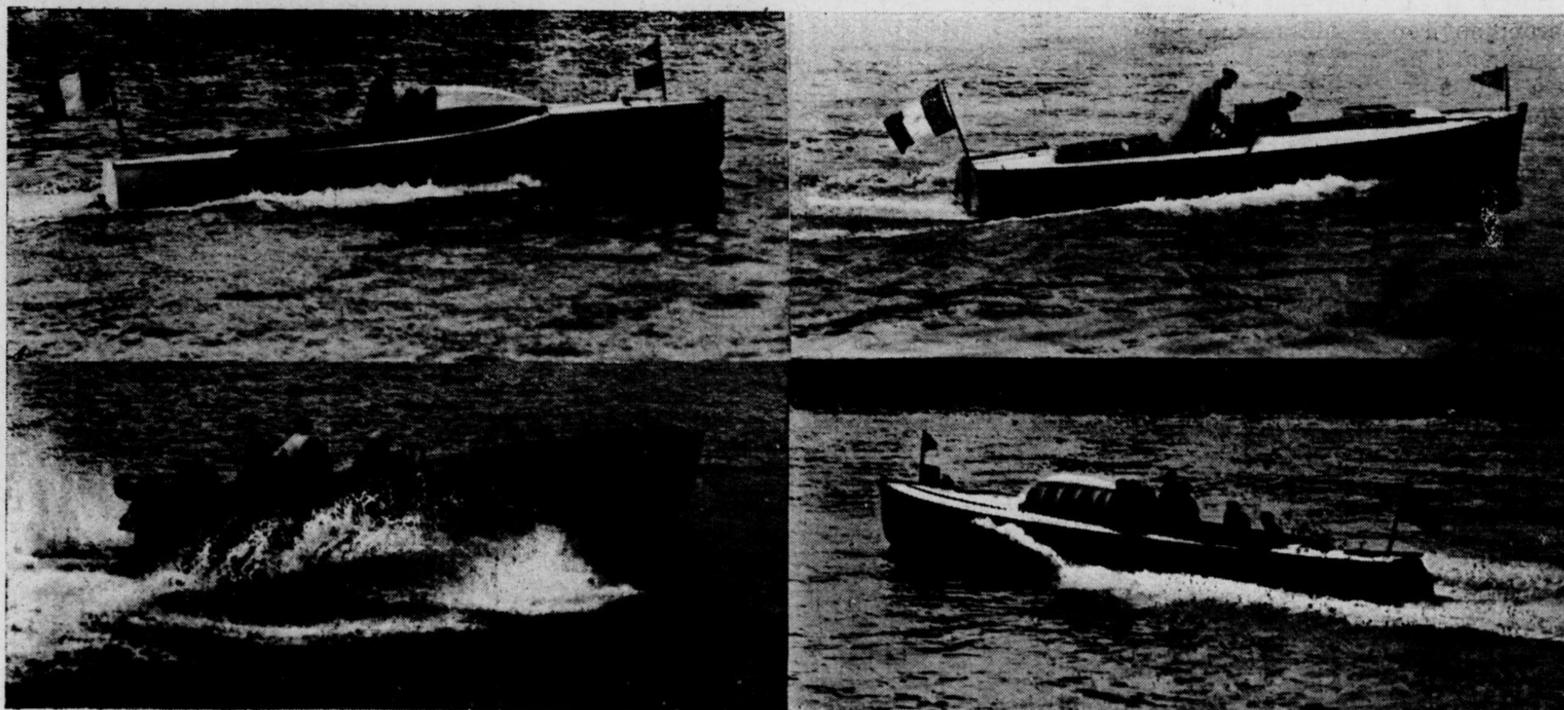
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Quelques concurrents des épreuves automobiles de Bagatelle : Blondeau-Janvier (1), Kléber (2), Valesne II (3), Namouna (4). Clichés S. de Saint Fernir

Les épreuves automobiles de 'Exhibition nautique de Bagatelle

La Chambre Syndicale de la Navigation automobile a organisé, les samedi 2 et dimanche 3 juin, avec le concours du Comité du Yacht Moteur Club de France qui dirigeait les épreuves, deux journées de régates au Port des Yachts, dans le bassin de Suresnes. Ces régates, favorisées par un temps superbe, ont donné lieu à des luttes mouvementées entre les nombreux bateaux qui y ont pris part et ont vivement intéressé le public, à en juger par les berges et les ponts, qui étaient noirs de monde.

Dans l'enceinte de l'exposition étaient venues de nombreuses personnalités du yachting et de la navigation : M. Houet, président de l'Hélice Club de France ; le bureau du Yacht Moteur Club, avec M. Contreau, président, Besnier et Bickart, vice-présidents, Bernard, trésorier ; le bureau de la Chambre Syndicale de la Navigation automobile : MM. Désiré Sénécaux, président, G. de Coninck, vice-président, Collot, secrétaire général, Lelas, trésorier, Trouche, etc.

Le samedi avaient lieu les épreuves réservées aux canots à propulseur amovible, divisées en deux parties :

1° Les courses en self-handicap sur un circuit de 300 mètres environ, pour permettre au public d'avoir continuellement sous les yeux les concurrents. Les résultats furent les suivants :

- 2,5 HP, Propulseur *Archimèdes*, au Salon Nautique ;
- 2/10 HP, Propulseur *Electro-Hélice*, au Bureau Electro-Technique Industriel ;
- 2,5 HP, Propulseur *Johnson*, à l'Allied Machinery Co ;
- 2,5 HP, Propulseur *Scalan*, à M. Oulif ;
- 2,5 HP, Motogodille, à M. Trouche ;
- 4 HP, Propulseur *Lutetia*, à M. Echard.

2° *Epreuves de maniabilité.* — Une épreuve de maniabilité comprenant un certain nombre de manœuvres, divisées en trois groupes chronométrés en trois fois pour chaque concurrent séparément :

a) Partir à un signal du ponton avec le moteur amovible embarqué dans le canot, le fixer et le mettre en marche ;

b) Aller doubler une bouée, revenir en marche AR jusqu'à un point donné ;

c) Exécuter successivement deux girations complètes, une en marche AR et une en marche AV ; venir accoster au ponton, débarquer le moteur.

Les différents concurrents sont classés dans chaque épreuve de la façon suivante.

Archimèdes : 2+1+2=5.

Johnson : 4+2+1=7.

Motogodille : 1+4+3=8.

Electro-Hélice : 2+3+3=8.

La Motogodille n'a mis que 12 secondes pour embarquer le moteur, le fixer et le mettre en route. Ces épreuves ont montré que ces petits moteurs étaient pratiques et maniables.

Le dimanche furent courues les épreuves réservées aux canots automobiles.

1° *Course.* — Cruisers faisant moins de 30 kilomètres à l'heure :

1^{er} *Amilcar-de-Coninck-II*, à MM. G. de Coninck et Cie ; 2^e *Chacal*, à M. Rivière ; 3^e *Pouet-Pouet-II*, à M. J. Hug ; 4^e *Biquette*, à M. Brun ; 5^e *Colette*, à Mme G. de Coninck.

Il n'y avait que quelques secondes entre le premier et le second.

2° *Course.* — Réservée aux bateaux faisant plus de 30 kilomètres et à laquelle prenaient part deux des canots rapides de Monaco :

1^{er} *Namouna*, à M. Sensaud de Lavaud ; 2^e *Ysmona-II*, à M. Jalla ; 3^e *Blondeau-Janvier*, à M. Jouet ; 4^e *Valesne-II*.

La course fut passionnante d'un bout à l'autre entre *Ysmona-II* et *Namouna*, qui finit par l'emporter de 2 secondes sur son concurrent dans le dernier virage ; la façon dont ces deux bateaux furent pilotés et dont ils prenaient leurs virages fit l'admiration du public.

3° *Course.* — Réservée aux bateaux à hélice aérienne. Ce fut un match entre le *Passe-Partout*, à M. Farman, et le petit glisseur de M. de Lambert ; ce dernier l'emporta de 12 secondes sur son concurrent,

Dimanche prochain, 10 juin, aura lieu dans l'Exhibition Nautique une course de bateaux skis permettant de marcher sur l'eau, et de nouvelles épreuves pour les bateaux à moteur amovible, qui ont de plus en plus la faveur des amateurs.

NOUVELLES ET FAITS NAUTIQUES

A propos du monotype olympique.

Une certaine hésitation s'est manifestée parmi les nations européennes devant participer aux jeux olympiques, au sujet du choix du bateau dans lequel doivent être courues les épreuves à un homme seul.

Le monotype national français a été choisi suivant les indications du règlement international olympique, par le comité olympique de la France, chargé d'organiser les prochaines épreuves en 1924. Mais il se trouve qu'il ne réunit pas tous les suffrages ; plusieurs nations étrangères auraient voulu voir choisir le série internationale et déjà très répandue des dinghies de 12 pieds. Et l'on en vient à se demander quels étaient les motifs qui ont présidé au choix du monotype préconisé.

L'Union des Sociétés nautiques françaises, consultée par le Comité Olympique français, aurait beaucoup préféré que le monotype olympique fût désigné par l'International Yacht Racing Union, comme il en avait été décidé tout d'abord par le Congrès international olympique de Lausanne. Mais cette décision fut infirmée par le Comité permanent de l'I. Y. R. U. qui, dans sa séance du mois de décembre 1921, avait remis ce soin à l'autorité nationale du pays organisateur des épreuves, estimant que ce pays seul pourrait à chaque olympiade choisir le type le mieux adapté aux conditions locales.

Mais puisque le Comité olympique français s'en remettait à l'U. S. N. F. pour la choix du bateau, celle-ci rechercha la création d'un type plus voilé que le dinghy de 12 pieds dont la surface de voilure paraissait trop réduite pour les eaux abritées et les brises, très légères en juillet, du champ de courses de Meulan. De plus, le bateau

comportait une grand'voile, un foc et un spinnaker et devait permettre par conséquent de faire mieux ressortir l'adresse et la science de l'équipier.

Ce sont ces considérations, et non comme on l'a prétendu, idées et préférences personnelles de quelques yachtsmen chargés d'étudier la question, qui ont présidé au choix du monotype national olympique.

La section d'Arcachon de la Ligue Maritime et Coloniale, organise pour le 27 juin prochain un concours de pêche à la sardine et au maquereau.

La distribution des récompenses se fera le 28 juin, journée de la Ligue Maritime à Arcachon.

Le jury comprendra : 4 élus du Syndicat Maritime de Gujan-Mestras ; 4 élus du Syndicat Maritime d'Arcachon ; 2 membres de la Section d'Arcachon de la Ligue Maritime.

Les prix seront en espèces.

Notre ancien collaborateur, le distingué peintre de marine Alexandre Brun, expose au Salon (section des Artistes Français), deux intéressantes petites toiles : Falaise en Normandie et Paquebot camouflé et escorté, 1918.

Ce dernier montre un des nombreux épisodes de la guerre navale que Brun a eu la rare fortune de pouvoir peindre d'après nature : un paquebot camouflé escorté à l'atterrissage par un destroyer et un ballon d'observations, sous un ciel pluvieux de l'Atlantique.

Au port de Longchamp :

L'*Horizon*, appartenant à M. Dorizon, est arrivé à Longchamp pour figurer à l'exhibition nautique ; c'est un yacht mixte de 13 mètres, muni d'un moteur Panhard 10 HP.

— Le *Merlin*, ancienne vedette à M. Middleton, de Southampton, a quitté Longchamp se rendant à Lyon.

— Sont également arrivés cette semaine les chasseurs de sous-marins C.-33 et C.-57, les torpilleurs 315 et 321 et le sous-marin *Euler* venant de Cherbourg, après escales au Havre et à Rouen. Ils remonteront à Paris dimanche à l'occasion de la journée nautique de la Ligue Maritime.

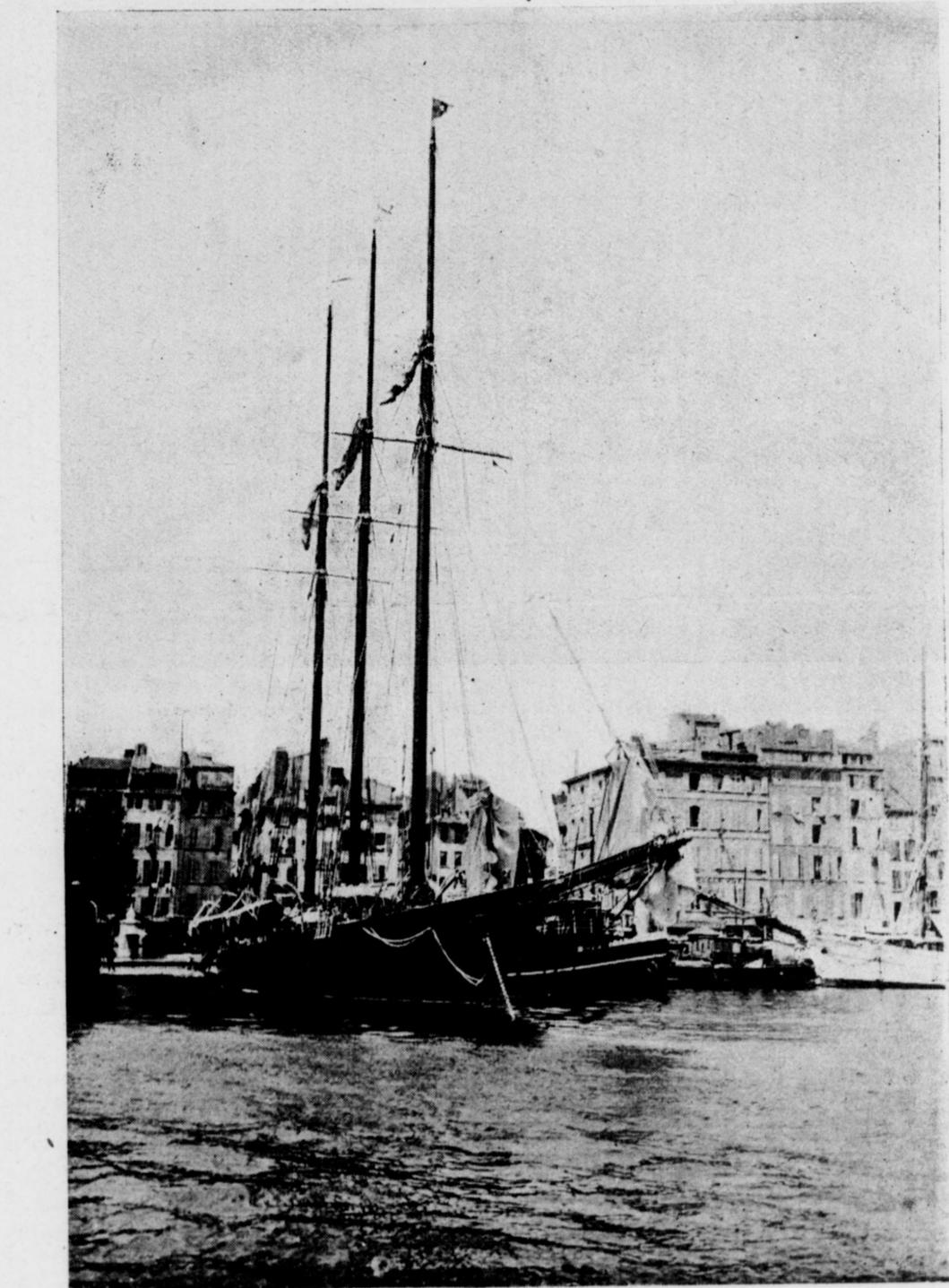
De notre correspondant du Havre :

La saison nautique, contrariée le mois dernier par les rigueurs de la température et qui n'avait permis à nos yachtsmen que de faire quelques épreuves intéressantes sous les couleurs du Sport Nautique du Havre, semble devoir maintenant présenter un très vif intérêt.

Samedi soir, un dîner de gala qui avait lieu dans le Palais des Régates, réunissait un grand nombre de membres de la Société des Régates. Un bal très animé a suivi, et le Comité, en présence du succès obtenu par cette soirée, où la cordialité se manifesta comme particulièrement vive, a décidé que semblable réunion aurait lieu le premier samedi de chaque mois.

Dimanche, c'est avec un vif intérêt que nos concitoyens se sont intéressés aux manifestations nautiques organisées sous les auspices de la Ligue Maritime et Coloniale et de la Société des Régates du Havre.

— Le ketch auxiliaire *Dahul*, ex-*Ninon*, à M. Balloré, se trouve actuellement dans l'une des formes sèches où l'on refait la peinture en même temps que l'on remet-



Cliche Mouret

Le trois-mâts goélette *Atlantic*, à M. Cornelius Vanderbilt, dans le vieux port, à Marseille.

tail en place l'arbre de couche et l'hélice.

— Le yacht à moteur *Groncin* est arrivé lundi au Havre et a pris place dans le bassin du Commerce.

De notre correspondant de Nantes :

Le yawl *Siesta*, de 26 tx, vient d'être acheté par un yachtsman de Saint-Nazaire. Construit en 1884, à Southampton, par les chantiers A. Payne and sons, il mesure 15 m. 05 de longueur, 3 m. 53 de largeur et 2 m. 70 de tirant d'eau. Ses aménagements ainsi que sa coque avaient été complètement remis en état en juin 1914.

De notre correspondant de Marseille :

Le monotype du Havre *Perlette*, ex-*Guillemot*, monté exclusivement par deux jeunes et courageuses sportswomen : sa propriétaire, Mlle H. de Saussure et une amie Mlle E. Maillart, a quitté Porquerolles dimanche dernier pour gagner, à la voile, Nice d'abord et ensuite la Corse.

L'intention du vaillant équipage de *Perlette* est d'atteindre le port de Calvi, qui se

trouve à cent milles dans le S. E. de Nice, d'y passer quelques jours et d'effectuer une longue croisière. Voilà encore une nouvelle et belle manifestation d'énergie féminine, à laquelle tous les yachtsmen ne manqueront certainement pas de rendre hommage.

— Pour remplacer son 6 m. 50 à dérive *Minnia*, qu'il vient de céder à un yachtsman de l'Hérault, M. le docteur Marçon, le très sportif membre de la S. N. de Bandol a fait l'acquisition du 6 m. J. I. A. *Nicæa*.

Nicæa, qui eut son heure de célébrité à l'occasion de la Coupe du Club Nautique de Nice, quittera bientôt Marseille pour Bandol (Var), où il sera très probablement transformé à la nouvelle jauge en vue des prochaines grandes régates de cette riante station balnéaire.

— Parmi les yachts de la S. N. M. partis en croisière sur les côtes de Provence, signalons : le yawl auxiliaire *Sylltewick*, à M. Goncet ; le steam yacht *Souvenir-II*, à M. Rocca ; le grand cotre mixte *Benjamin*, à M. Mory ; l'ex-8 m. *Lenuccia*, à MM. Couve et Gautier ; le yacht automobile *Port-Man*,